



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE

UN LIBRARY



FEB 2 1962

Distr.
LIMITEE
T/PET.3/L.148
1er février 1962
ORIGINAL : FRANCAIS

UN/SA COLLECTION

DEUX PETITIONS DE M. MUHIRWA, PREMIER MINISTRE DU BURUNDI
CONCERNANT LE RUANDA-URUNDI

(Distribuées conformément à l'article 85, paragraphe 2 du règlement intérieur du Conseil de tutelle).

I

USUMBURA, LE 31 JANVIER 1962

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION TUTELE ONU NEWYORK

GOUVERNEMENT BURUNDI PORTE CONNAISSANCE OPINION MONDIALE QUE INFORMATION
AGENCE DIA CITATION QUATRE BURUNDI ONT ETE ASSASSINES PAR DES JEUNES GENS MEMBRES
DE LA JEUNESSE UPRONA PARTI AU POUVOIR AU BURUNDI FIN CITATION ETRE TOTALEMENT
FAUSSE STOP IL EST DONC INDECENT DESIGNER COUPABLES A L'AVANCE STOP GOUVERNEMENT
BURUNDI AFFIRME PAR AILLEURS QUE PARTI UPRONA NON OPPOSE AUCUN SYNDICAT COMME TEL
STOP AU SURPLUS GOUVERNEMENT BURUNDI ELEVE PROTESTATIONS ENERGIQUES AU SUJET
DERNIERE PRISE POSITION CERTAINS PETITIONNAIRES DEVANT COMMISSION TUTELE
NATIONS UNIES RECLAMANT UNION POLITIQUE DU RUANDA ET DU BURUNDI STOP SI BELGIQUE
AVAIT REUNI ADMINISTRATIVEMENT RUANDA ET BURUNDI CHACUN DES DEUX PAYS A GARDE
STRUCTURE POLITIQUE PROPRE STOP ACTUELLEMENT RUANDA ETANT REPUBLIQUE ET BURUNDI
ROYAUME UNION POLITIQUE ETRE INCONCEVABLE STOP GOUVERNEMENT BURUNDI INVESTI PAR
ASSEMBLEE LEGISLATIVE ISSUE ELECTIONS REGULIERES ET REPRESENTANT DUMENT PEUPLE
BURUNDI REJETTE CATEGORIQUEMENT IDEE REFERENDUM SUR UNION POLITIQUE OU AUTRE MAIS
ACCEPTERAIT DISCUSSION SUR UNION ECONOMIQUE DANS SES EXPLOITATIONS SERVICES COMMUNS
AUX DEUX PAYS STOP TOUTE UNION OU TOUT ACCORD DEVOIR ETRE NEGOCIES LIBREMENT AVEC
RUANDA COMME AVEC TOUT AUTRE PAYS STOP LETTRE SUIT STOP HAUTE CONSIDERATION FULLSTOP

PREMIER MINISTRE MUHIRWA

II

USUMBURA, LE 31 JANVIER 1962

ETAT PRIORITE ABSOLUE

PRESIDENT COMMISSION TUTELLE ONU NEWYORK

ASSEMBLEE LEGISLATIVE BURUNDI INFORME OPINION MONDIALE QUE ANNONCE AGENCE D'IA
CITATION QUATRE BURUNDI ONT ETE ASSASSINES PAR JEUNES GENS MEMBRES JEUNESSE UPRONA
PARTI AU POUVOIR AU BURUNDI FIN CITATION ETRE ERRONEE ET PRESOMPTUEUSE STOP ENQUETE
JUDICIAIRE SUR ASSASSINATS EN QUESTION SE POURSUIT STOP DE PLUS SUITE DERNIERE
PRISE POSITION PETITIONNAIRES UNARISTES RUANDAIS DEVANT COMMISSION TUTELLE
NATIONS UNIES RECLAMANT UNION POLITIQUE DU RUANDA ET DU BURUNDI ASSEMBLEE
LEGISLATIVE BURUNDI PROTESTE ENERGIQUEMENT LES DEUX PAYS AYANT GARDE CHACUN
STRUCTURE POLITIQUE PROPRE STOP TOUTE UNION OU TOUS ACCORDS DEVOIR ETRE NEGOCIES
- LIBREMENT AVEC RUANDA COMME AVEC AUTRES PAYS STOP CFR DOCUMENTS OFFICIELS
26E SESSION 14 AVRIL 30 JUIN 1960 SUPPLEMENT NO 3 T/1551 RAPPORT SUR LE RUANDAURUNDI
PAGE 53 PARAGRAPHES 409-410 STOP ASSEMBLEE LEGISLATIVE RECLAME INDEPENDANCE
15 MAI 1962

PREMIER MINISTRE A MUHIRWA
